



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU DOUZE JUILLET DEUX MILLE DIX-HUIT

L'An Deux mille Dix Huit et le Jeudi douze juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire

Présents :

Messieurs **CHARENTREUIL** Daniel, **KHOURY** Alain, **GAUTIER** René, **LABEAUT** Gilles et Mesdames **LOPEZ** Anabelle, **MONNERAT** Cathy, **PAILLANCE** Chantal,

Absents:

Madame **BOUQUETY** Isabelle donne pouvoir à Monsieur **ARTORÉ** Alain

Madame **PLESEL-LION** Peggy

Monsieur **DOS SANTOS** Carlos

Monsieur **GIARD** Jean-Claude

Monsieur **MORLET** Thomas

Monsieur **CHARENTREUIL** Daniel est nommé secrétaire de séance.

- **Projet de fusion SIVO SIBSO SIHA**
- **Demande hébergement d'équipement technique GRDF**
- **Retrait de la communauté de communes entre Juine et Renarde du Syndicat Eau Ouest Essonne**
- **Annulation et Remplacement Budget Primitif 2018**
- **Annulation et Remplacement Compte Administratif 2017**
- **Questions diverses.**



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 ☎ 01 64 58 81 58

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



PROJET DE FUSION SIVOA SIBSO SIHA

La préfecture de l'Essonne a pris un arrêté portant projet d'un périmètre d'un Syndicat mixte fermé, à la carte, issu de la fusion du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), du Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO), du Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et d'Assainissement des communes de la région de Limours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la fusion du Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et d'Assainissement des communes de la région de Limours (SIHA) avec le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), le Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) et le Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et d'Assainissement des communes de la région de Limours.

DEMANDE D'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES GRDF

GRDF gère en France le réseau de distribution de gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz naturel vers les consommateurs.

Dans le cadre des activités de comptage exercées en application du 7° de l'article L432-8 du code de l'énergie, GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs, particuliers et professionnels. Il s'agit du projet « Compteurs communicants Gaz ».

Cette procédure nécessite l'installation sur les points les plus hauts de concentrateurs dont GRDF a demandé l'installation sur un édifice communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse l'installation d'un concentrateur sur la commune de Courson Monteloup

RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE DU SYNDICAT DES EAUX OUEST ESSONNE

la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, pris une délibération en date du 23 février 2017, portant décision de la Communauté de Communes de solliciter le retrait des communes de Souzy-la-Briche, Mauchamps, Torfou, Chauffour-les-Etréchy du Syndicat des Eaux Ouest Essonne, considérant que le Syndicat doit donner son accord.

Si le Syndicat donne son accord, ses membres doivent donner à leur tour leur accord dans un délai de trois mois. A défaut de réponse dans les 3 mois, leur réponse est réputée favorable.

La majorité est atteinte lorsqu'est atteinte une majorité qualifiée.

La décision de retrait est ensuite prise par le représentant de l'état.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à la demande de retrait du Syndicat des Eaux Ouest Essonne, formulée par la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde. L'accord de retrait concerne donc le territoire des communes de Souzy-la-Briche, Mauchamps, Torfou et Chauffour-lès-Etréchy,



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP**Place des Tilleuls**

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>**ANNULATION ET REMPLACEMENT BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur ARTORÉ présente la modification apportée au Budget Primitif 2018 COMMUNE suite à la demande de la préfecture.

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
023	Virement section investissement	95.641,79 €
011	Charges à caractère général	200.315,00 €
012	Charges de personnel	260.850,00 €
65	Charges de gestion courante	54.426,00 €
66	Charges financières	11.600,00 €
67	Charges exceptionnelles	2.000,00 €
14	Atténuation de produit	11.286,00 €
TOTAL DEPENSES		636.118,79 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
002	Excédent antérieur reporté	56.319,79 €
013	Atténuation charges	10.000,00 €
70	Produits de services	51.160,00 €
73	Impôts et taxes	433.155,00 €
74	Dotations et participations	85.484,00 €
TOTAL RECETTES		636.118,79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
001	Solde d'exécution négatif reporté	72.847,25 €
16	Remboursement d'emprunt	35.602,97 €
20	Immobilisations incorporelles	30.000,00 €
21	Immobilisations corporelles	62.538,82 €
TOTAL DEPENSES		200.989,04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
021	Virement section fonctionnement	95.641,79 €
10	Dotations fonds divers	103.847,25 €
13	Subventions d'investissement	1500,00 €
TOTAL RECETTES		200.989,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité l'annulation et le remplacement du budget primitif présenté ci-dessus.



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>**ANNULATION ET REMPLACEMENT compte administratif 2017**

Monsieur le Maire sort de la pièce, Madame MONNERAT Cathy présente le compte administratif et le compte de gestion de la commune

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES 2017		534.343,03 €		
RECETTES 2017		546.968,10 €		
RESULTAT EXERCICE 2017	EXC	12.625,07 €		EXC
RESULTAT 2016			116.541,97€	EXC
RESULTAT DE CLOTURE 2017			129.167,04	EXC
INVESTISSEMENT				
DEPENSES 2017		74.533,18 €		
RECETTES 2017		38.504,95 €		
RESULTAT EXERCICE 2017	DEF	36.028,23 €		
RESULTAT 2016			36.819,02 €	DEF
RESULTAT DE CLOTURE 2017			72.847,25 €	DEF
SOLDE D'EXECUTION			56.319,79 €	EXC

SOLDE D'EXECUTION		56.319,79 €	EXC
--------------------------	--	--------------------	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité l'annulation et le remplacement du Compte Administratif présenté ci-dessus.

Fin de séance 22h30